

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 9
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept février à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le vingt et un février, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Jean-Pierre CITEAU a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Michel VALLA, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Hélène LECOMTE a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sophie CHATELLIER a donné pouvoir à Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle CHAIGNE.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27022023_04 : Accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation verticale permanente et temporaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Commune des Achards, de la Communauté de Communes et de plusieurs communes du territoire du Pays des Achards en matière d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation verticale permanente et temporaire.

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Communauté de Communes en qualité de Coordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays des Achards, la commune des Achards et les communes adhérentes pour la passation d'accord-cadre à bons de commande pour des travaux de signalisation verticale permanente et temporaire.
- Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.

Le Maire,

Michel VALLA

La secrétaire de Séance,


Signé électroniquement par : Michel VALLA
Date de signature : 03/03/2023
Qualité : Maire Les Achards
Achards

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 06/03/2023
Au registre